



**Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ile et Vilaine**



Rennes, le 17 septembre 2026

à

Madame Nathalie APPERE
Maire de Rennes et Présidente
de Rennes Métropole.

Objet : Préavis de grève pour la journée du 29 septembre 2026 de 0 h à 24 h

Monsieur la Maire - Présidente,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique territoriale, les organisations syndicales CGT représentantes des agents et personnels de la Ville de Rennes, ses établissements et de Rennes Métropole, déposent un préavis de grève pour la journée du mardi 29 septembre 2026, de 0 h à 24 h.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents et personnels de nos collectivités de la Fonction publique territoriale, ainsi que les agents et salariés dont les horaires incluent la nuit précédant et suivant cette journée (du 28 au 29 septembre et du 29 au 30 septembre 2026). Ce mouvement s'inscrit dans le cadre de la mobilisation nationale initiée par la Fédération CGT des Services publics pour défendre les rémunérations, les carrières, les services publics et le Statut général des fonctionnaires.

Depuis plusieurs années, les personnels territoriaux subissent une dégradation continue de leur pouvoir d'achat. Le gel de la valeur du point d'indice, l'écrasement des grilles indiciaires et l'augmentation du coût de la vie conduisent aujourd'hui un nombre croissant d'agents à percevoir une rémunération proche ou équivalente au salaire minimum.

Cette situation remet directement en cause le principe même d'une Fonction publique de carrière : l'ancienneté, l'expérience, les qualifications et les responsabilités ne sont plus suffisamment reconnues dans les rémunérations.

La politique d'austérité pèse également lourdement sur les collectivités territoriales, leurs budgets et, par conséquent, sur les conditions de travail ainsi que sur la qualité et l'accessibilité des services publics locaux.

La réduction des moyens accordés aux collectivités ne peut avoir pour conséquence de faire supporter aux personnels territoriaux les conséquences des choix budgétaires nationaux.

Les syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, se établissements et de Rennes Métropole dénoncent par ailleurs l'amputation des recettes du CNFPT, qui porte atteinte au droit à la formation professionnelle et, à terme, à la qualité du service public local.

Face à cette situation, au-delà des revendications nationales, nous vous demandons un temps d'échange pour évoquer plus spécifiquement les points suivants :

- Le versement de l'IFSE socle pour l'ensemble des contractuels et ce quel que soit la durée de leur contrat ;
- Le respect des règles sur la rémunération des contractuels et arrêt des négociations individuelles ;
- L'arrêt des enquêtes administratives officieuses ;
- Le respect de la présomption d'innocence comme la prise en compte de la parole des agents et personnels dénonçant des comportements inappropriés ;
- La mise en place d'une réelle politique sur la santé mentale des agents et personnels de nos collectivités ;
- L'obligation du respect, par les directeurs et chefs de service, des restrictions médicales posées par la médecine du travail ;
- La suppression des parcours P1 dans la catégorie C et la mise en place d'un grand travail de recensement des agents de Catégorie C au sein des 3 parcours fonction de leur métier et degré de pénibilité ;
- La mise en route effective du travail autour de la NBI et la proposition d'une première date de rencontre ;
- La réouverture des restaurants administratifs dans leur totalité et sur l'ensemble des jours travaillés de l'année ;
- La réaffirmation du principe « un emploi permanent = un fonctionnaire titulaire » ;
- La planification de la prochaine période de revoyure du RifSeep ;

Plus largement, les organisations syndicales CGT de nos collectivités revendiquent les moyens nécessaires au maintien et au développement des services publics territoriaux, à l'amélioration des conditions de travail et à la reconnaissance de celles et ceux qui assurent quotidiennement les missions indispensables à la population.

Nous refusons que les personnels territoriaux soient une nouvelle fois la variable d'ajustement des politiques d'austérité.

Des services publics de qualité nécessitent des personnels statutaires, correctement rémunérés, formés, reconnus et suffisamment nombreux.

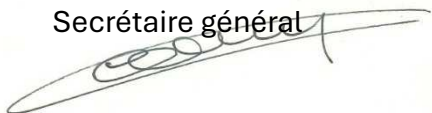
Les syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, ses établissements et de Rennes Métropole, appellent les agents et personnels territoriaux de ces collectivités à se mobiliser et à participer aux actions qui seront organisées dans le département et au niveau national.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent préavis.

Nous vous remercions pour la proposition de rencontre que vous ne manquerez pas de nous proposer pour échanger sur les différents points listés ci-avant.

Veuillez agréer, Madame la Maire - Présidente, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour la CGT
Laurent CAIRON
Secrétaire général



Pour l'UGICT-CGT
Philippe CHAVROCHE
Secrétaire général

